

## AVENANT N°1 A L'ACCORD DU 17 MAI 2013 CONSTITUTIF DE L'OBSERVATOIRE DES METIERS ET DE L'EMPLOI DE LA BRANCHE DU TRAVAIL TEMPORAIRE

Afin d'améliorer la visibilité de l'observatoire, son Conseil d'Administration en date du 14 octobre 2015, a décidé de changer sa dénomination.

Ce changement nécessitant une modification de l'accord du 17 mai 2013 constitutif de l'observatoire des métiers et de l'emploi dans la branche du travail temporaire, les parties signataires conviennent des stipulations suivantes :

### Article 1 : Modification de l'article 1<sup>er</sup> de l'accord du 17 mai 2013

A l'article 1<sup>er</sup> de l'accord du 17 mai 2013, les termes « Observatoire des Métiers et de l'Emploi (OME) » sont remplacés par « Observatoire de l'Intérim et du Recrutement (OIR) ».

Par conséquent, toutes les références aux termes « Observatoire des Métiers et de l'Emploi (OME) » sont remplacées par celles de « Observatoire de l'Intérim et du Recrutement (OIR) ».

### Article 2 – Date d'entrée en vigueur - Durée

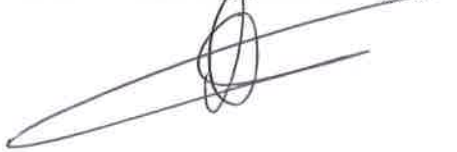
Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa date de signature pour une durée indéterminée.

### Article 3 – Formalités de dépôt et extension

Le présent avenant fera l'objet des formalités de dépôt et d'extension conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Fait à Paris le, 27 novembre 2015

CFDT- Fédération des services



USI-CGT

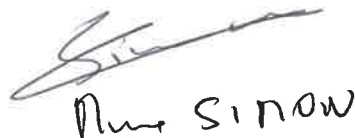
Alain Wagmann



CFTC-CSFV

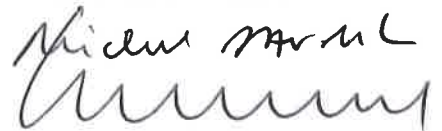


CGT FO



Alain Simon

CFE-CGC-FNECS



PRISM'EMPLOI

